



Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 12 mai 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 19 mai 2025

### TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - ITINÉRAIRE VOUILLÉ/NIORT - LANCEMENT D'UNE CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE - DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas VIDEAU, Sophie BOUTRIT pouvoir à François GUYON, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Rose-Marie NIETO, Noélie FERREIRA pouvoir à Romain DUPEYROU, Sophia MARC pouvoir à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Corinne RIVET BONNEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Séverine VACHON pouvoir à Philippe MAUFFREY, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

#### **Titulaire absent suppléé :**

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

#### **Titulaires absents :**

Jean-Michel BEAUDIC, Patricia DOUEZ, Guillaume JUIN, Elisabeth MAILLARD, Marcel MOINARD, Michel PAILLEY.

#### **Titulaire absente excusée :**

Annick BAMBERGER.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 19 MAI 2025**

#### **TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - ITINÉRAIRE VOUILLÉ/NIORT - LANCEMENT D'UNE CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE - DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION**

Madame **Anne-Sophie GUICHET**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération C-21-02-2020 du 10 février 2020 adoptant le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) ;

Vu la délibération C-33-02-2020 du 10 février 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu la délibération C-46-03-2023 du 27 mars 2023 arrêtant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Déplacement (PLUiD) ;

Vu la délibération C-35-03-2023 du 27 mars 2023 adoptant le schéma directeur cyclable ;

Vu la délibération C-57-06-2023 du 29 juin 2023 approuvant les modalités d'actions pour la mise en œuvre du Schéma directeur cyclable ;

Vu la délibération C-66-09-2023 du 25 septembre 2023 approuvant le dépôt d'une candidature à l'appel à programme « territoires cyclables » ;

Vu la délibération C-50-02-2024 d'approbation du PLUi-D du 8 février 2024 ;

Vu la délibération C-66-09-2024 du 30 septembre 2024 modifiant les modalités d'actions du schéma cyclable ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) est lauréate de l'appel à programme « territoires cyclables », lequel prévoit un accompagnement financier de l'Etat à hauteur de 9 millions d'euros pour la réalisation de 100 km de discontinuités cyclables sur la période 2024-2029 ;

Considérant que pour les itinéraires susceptibles de faire l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage, avec un pilotage par la CAN, la mise en œuvre opérationnelle est déclinée de la manière suivante :

- Itinéraires complexes : réalisation en 2025 d'une étude préopérationnelle sur 10 itinéraires (marché exécutoire depuis le 14 mars 2025), pour des travaux envisagés sur la période 2026-2029 ;
- Itinéraires non complexes : lancement direct d'études de maîtrise d'œuvre.

Considérant que l'itinéraire Vouillé/Niort est inscrit au schéma cyclable comme itinéraire communautaire, et dans le programme de réalisation 2024-2029 soutenu par l'Etat ;

Considérant qu'il s'agit d'une opération non complexe susceptible d'être réalisée dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage, d'un budget total estimé à 415 000 € (études, travaux et foncier) ;

Considérant que ce projet structurant prévoit la création de voies vertes et pistes cyclables entre Vouillé et Niort, nécessitant ponctuellement la réalisation d'acquisitions foncières sur parcelles agricoles privées, il est proposé de réaliser une concertation publique préalable aux fins de :

- Présenter les enjeux et l'ambition du projet au public ;
- Recueillir l'ensemble des usages nécessaires au projet ;
- Recueillir les avis et suggestions de la population avant l'achèvement des études afin d'y apporter, le cas échéant, toutes modifications nécessaires ;
- Informer le public des avancements du projet et des orientations retenues.

Il est proposé de conduire cette concertation selon les modalités suivantes :

- La parution d'un avis d'engagement de la concertation dans deux journaux locaux ;
- L'affichage dans les mairies des communes de Vouillé et de Niort ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) de la délibération engageant la concertation ;
- La mise à disposition du public, aux heures d'ouverture des mairies de Vouillé et de Niort ainsi qu'au siège de la CAN, d'une présentation du projet et de ses objectifs et d'un registre permettant de recueillir les observations du public ;
- La création d'une page spécifique d'information sur le site internet de la CAN (<http://www.niortaglo.fr/>) qui permettra au public de consulter le projet mais également de faire part de ses observations, lesquelles pourront également être transmises par email ou par courrier ;
- La tenue d'une réunion publique de présentation du projet. La date et le lieu de la rencontre seront annoncés par voie de presse (journaux locaux) et par voie d'affichage et de diffusion sur les sites internet (mairies et CAN).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les objectifs poursuivis dans le cadre de la concertation du projet de création d'itinéraires cyclables entre Vouillé et Niort,
- Approuve les modalités de concertation présentées,
- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à signer tous les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Anne-Sophie GUICHET**

**Secrétaire de séance**

**Déléguée du Président**